

**COMPTE RENDU
COMITÉ TRANSPORT
12 OCTOBRE 2023**

PRÉSENTS :

En présentiel : Mme MERLEAU, MM. ANTOINE, CONDAMINE, LADOUX, LAHAYE, REMETTER, SAULET, SIX

Par visioconférence : MM. J. FARAMIA, V. FARAMIA

ASSISTE À LA RÉUNION : Mme LASSERRE

V. Lasserre ouvre la séance en rappelant que les réunions se tiennent toutes dans le strict respect des règles de la concurrence et que l'émargement de la feuille de présence vaut acceptation de celles-ci, qui figurent au dos.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

- Le compte-rendu du 17 avril est approuvé
- Le Manifeste de P. Favrole sur les conditions d'accueil des conducteurs est à adresser à P. Garcia, désigné personne compétente sur les questions de chargement/déchargement par le ministre C. Beaune
- Le programme du stage de formation est à adresser à tous les participants aux comités du jour pour qu'ils puissent identifier et inscrire des stagiaires
- Sofrilog désigne un nouveau délégué de région logistique, Pierre Boutinaud, pour la région NERP (nord-est région parisienne)
- Olano doit confirmer le nom du délégué de région transport pour la région SOCE (sud-ouest centre)
- Un courrier co-signé des 4 délégués de comités est à adresser à tous les délégués de région pour leur rappeler que leur présence aux réunions de comités fait partie intégrante de leur mission et est indispensable.
- Un groupe de travail est à confier à Transfrigoroute France pour travailler avec les fabricants de chariots élévateurs pour lutter contre les risques d'écrasement
- Le groupe de travail GT5 - RSE de Transfrigoroute France pourrait élargir son champ d'action aux risques auxquels sont confrontés les agents de quai et les solutions techniques pour les limiter
- Un groupe de travail est à mettre en place sur la dématérialisation des documents. Il sera constitué de M. Salmon (Lahaye) et des personnes qui, lors des réunions de région, ont indiqué leur souhait d'y travailler.
- Un groupe de travail sur les conditions d'accueil des conducteurs est à lancer avec MM. Antoine, Hoguet, Remetter et Faramia. Il doit par ailleurs se rapprocher du club Demeter qui a annoncé vouloir définir une charte d'accueil
- La prochaine réunion des comités au printemps est à organiser un mardi ou un jeudi, hors vacances scolaires et hors semaine de Pâques.
- Elle doit proposer de regrouper les deux comités, log et trans et accueillera le représentant de la CNAM dans le CTN D (comité technique national en charge de l'agroalimentaire)

1. APPROBATION CR 17 AVRIL

Sans commentaire, le compte-rendu est approuvé.

2. TOUR DE TABLE DE CONJUCTURE

Les tensions entre les industriels et la grande distribution pèsent par effet de ricochet sur les transporteurs qui sont de plus en plus soumis à des appels d'offres avant renouvellement des contrats. Les NAO sur les salaires démarrent aux alentours de 6%, notamment pour rattraper le SMIC et vont peser sur les charges des transporteurs.

Les volumes sont en forte baisse depuis avril, notamment en marchandises non alimentaires, ce qui entraînent la saturation des sites de stockage.

Les difficultés de recrutement de conducteurs se détendent du fait de ce ralentissement de l'activité. (-50% pour les comptes propres).

Le ralentissement de l'activité n'empêche pas certaines charges incompressibles et les transporteurs pourraient reconsidérer leurs investissements dans de nouveaux matériels notamment.

Le nouveau conflit en Israël risque d'engendrer des hausses importantes des coûts du gazole.

Les chargeurs accélèrent leurs demandes en faveur de la transition énergétique, modérant leurs demandes face aux coûts de celles-ci.

Malgré une baisse relative des tarifs de l'électricité qui avaient très fortement augmenté, le déploiement du pied de facture électricité se généralise.

Ce contexte économique est complété avec un rappel de la hausse des taux d'intérêts qui pèse elle aussi sur la santé des entreprises.

Il est à redouter la défaillance de certaines entreprises.

3. PRÉSENTATION TRANSRIGOROUTE FRANCE

JM. Platero se joint à la réunion pour présenter la structure qu'il préside.

Il rappelle les liens étroits qui existent entre Transfrigoroute France et LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, puisque 3 représentants de Transfrigoroute France siègent au bureau de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et il invite les transporteurs à désigner deux représentants pour siéger au bureau de Transfrigoroute France.

V. Lasserre complète le propos en précisant que LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID verse une cotisation annuelle à Transfrigoroute France et que ses membres sont donc membres de droit de Transfrigoroute France.

JM. Platero rappelle par ailleurs les travaux qui ont été menés par Transfrigoroute France au cours des deux années passées au bénéfice des transporteurs.

Il souligne que ces travaux ont été menés à l'initiative de Transfrigoroute France sans demande particulière des transporteurs et que Transfrigoroute France est au service de la profession et que les expertises de ses membres est à leur disposition.

JM. Platero rappelle la rencontre avec P. Lahaye pour évoquer les collaborations possibles entre les deux associations mais qui n'ont pas été suivies de collaboration plus étroite.

P. Lahaye souligne que ses équipes techniques sont en contact direct avec leurs fournisseurs sur des sujets spécifiques tels que la transition énergétique, ce dont convient JM. Platero qui a les mêmes relations pour le compte de son entreprise.

V. Lasserre souligne que la mission de TF est de travailler pour le bien de la profession et peut apporter une vision macro à des problématiques macro, comme le déploiement d'un système pour lutter contre les départs inopinés qui sera présenté un peu plus tard dans la matinée.

V. Lasserre complète le propos de JM. Platero en soulignant les contributions, fort utiles, des transporteurs aux travaux tels que ceux du GT5 - RSE.

L. Ladoux présume que les transporteurs sont surtout préoccupés par les questions de transition énergétique ce qui suscite de JM. Platero un rappel des outils numériques qui leur ont été présentés à Nantes pour leur permettre d'avoir un aperçu des solutions disponibles, tant pour les moteurs de traction que pour les groupes frigorifiques.

JM. Platero appelle de ses vœux que les transporteurs expriment des demandes plus précises auprès de Transfrigoroute France, d'une part, et désignent des représentants pour siéger au bureau.

À l'évocation de JM. Platero des accidents liés aux cloisons intérieures, P. Lahaye confirme la survenance d'accidents mortels récents à cause de chutes de cloisons.

G. Antoine évoque l'effet Venturi engendré par les ouvertures fréquentes des portes des semis.

JM. Platero rappelle que le GT5-RSE a procédé à un inventaire des risques auxquels sont confrontés les conducteurs afin que les solutions techniques qui permettent de les limiter soient identifiées.

Il rappelle par ailleurs l'outil numérique que Transfrigoroute France a mis à la disposition des transporteurs pour identifier les solutions alternatives aux pbs de transition énergétique.

4. SUJETS D'ACTUALITÉ

4.1. Semaine du 8 mai

A l'interrogation de L. Ladoux sur une préconisation éventuelle de la profession, V. Lasserre indique qu'un courrier est sur le point d'être adressé à l'ensemble des adhérents et à l'ANIA et de la FCD pour leur indiquer que LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID préconise de considérer le 8 mai comme jour férié chômé et le 9 mai comme jour férié travaillé. Le message aux adhérents sera complété d'une synthèse sur les obligations de rémunération en cas de travail un jour férié.

4.2. Jeux Olympiques

A ce stade aucune mesure n'a été annoncée autour des contraintes de circulation mais elles seront diffusées largement dès qu'elles seront connues.

Les restrictions de circulation à Paris lors de la coupe du monde de rugby avaient fait l'objet d'instructions officielles qui ont été relayées aux adhérents.

4.3. Palettes

V. Lasserre rappelle que le sujet des palettes s'inscrit dans un contexte plus général de la question du chargement/déchargement par les conducteurs, les syndicats de salariés français ayant demandé aux instances publiques que les interdictions instaurées en Espagne soient reprises en France.

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et le ComTrans ont donc choisi de profiter de ce contexte pour mettre en exergue les difficultés éprouvées par les transporteurs sur lesquels pèsent la responsabilité financière et physique de récupérer les palettes des chargeurs auprès des clients de ceux-ci.

Une démarche a ainsi été entreprise, dès le début de l'année, auprès des autres fédérations patronales de transport (FNTR, OTRE, TLF) pour qu'ensemble elles adressent un courrier au ministre Clément Beaune pour le sensibiliser au sujet, ce qui a été fait en mai.

Le ministre ayant confié une mission d'analyse du sujet du chargement / déchargement à l'IGEDD puis à Pierre Garcia, désigné personne compétente, LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID est allée à leur rencontre pour leur exposer la problématique des palettes.

P. Garcia a eu l'opportunité de participer à deux tournées de livraison qui lui ont permis de mieux apprécier les difficultés rencontrées sur le terrain par les transporteurs et leurs conducteurs. Il a également pris conscience des conditions d'accueil auxquelles étaient confrontés les conducteurs, bien différentes de l'image qu'on lui avait dépeinte et il demande qu'on lui transmette le Manifeste rédigé et présenté par Philippe Favrole à Lille.

Sur les conseils de P. Garcia, et immédiatement après qu'il l'ait lui-même rencontrée, V. Lasserre a présenté la problématique des palettes à la conseillère sociale de C. Beaune.

Cet échange lui a permis d'insister sur le fait que, même si la question du chargement / déchargement devait ne pas faire l'objet de mesures spécifiques françaises, il importait d'extraire la prestation palettes du contrat type (général et température dirigée) pour l'intégrer dans le code des transports comme prestation à part entière et rémunérée en tant que telle.

Le rapport de Pierre Garcia est attendu courant novembre et la position du ministre ne devrait donc pas être connue avant janvier.

Il est rappelé que la question des palettes s'inscrit dans un débat plus large, et paritaire autour des opérations de chargement / déchargement où, si les syndicats de salariés ont une position alignée, les fédérations patronales n'ont pas encore trouvé de consensus.

La conjoncture évoquée en ouverture de séance et la saturation des entrepôts contribue à l'absence de circulation des palettes.

La livraison urbaine a quant à elle du mal à récupérer les palettes, faute de place pour les stocker dans les magasins et de temps pour les déposer au moment des livraisons.

4.4. GNR

V. Lasserre les étapes successives de la suppression proposée du taux réduit de TICPE sur le GNR :

- loi de finances pour 2020
 - o hausse en 3 fois à compter du 1^{er} juillet 2020
 - o introduction d'un pied de facture dans le code des transports à compter du 1^{er} janvier 2020
- loi de finances rectificative 2021
 - o report de la hausse de la TICPE au 1^{er} janvier 2023
 - o hausse en une seule fois
 - o report du pied de facture au 1^{er} janvier 2023
- loi de finances rectificative 2022
 - o report de la hausse de la TICPE au 1^{er} janvier 2024

Le projet de loi de finances pour 2024 propose d'augmenter la TICPE sur le GNR de 0,0599 €/l/an à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2030.

V. Lasserre insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'une proposition du gouvernement et qu'il appartient aux députés de voter, ou non, la loi. Elle rappelle ainsi qu'en 2021, en contrepartie du 1^{er} report de la hausse de la TICPE, les députés écologistes avaient exigé, et obtenu, que la hausse de la TICPE ait lieu en une seule fois.

Il est donc important de suivre de près les discussions à l'Assemblée Nationale, qui débiteront le 17 octobre, pour être informé des amendements qui pourraient être déposés et qui pourraient remettre en cause à la fois le calendrier et le montant de l'augmentation de la TICPE.

V. Lasserre souligne par ailleurs les élections sénatoriales récentes au cours desquelles certains sénateurs écologistes ont été élus et rappelle que le projet de loi de finances, après avoir été soumis à la commission des finances de l'Assemblée Nationale sera débattu en 1^{ère} lecture puis, après validation, sera soumis à l'analyse du Sénat.

P. Lahaye souligne qu'avec une TICPE identique, le GNR devient plus cher que le gazole sur lequel une partie de la TICPE est remboursée. A ce jour, aucune mesure n'interdira aux transporteurs de mettre du gazole dans leurs groupes ce qui est techniquement faisable.

F. Condamine évoque la nécessité pour Transfrigoroute France de trouver des solutions pour remplacer le GNR dans les groupes.

5. TEMPS COMMUN COMTRANS/COMLOG

MM. S. PRIEUR, L. Malfettes, S. HOGUET, D. DMITROVIC, D. PENTA se joignent à la discussion.

5.1. Chargé de développement

Avant d'aborder l'ordre du jour, V. Lasserre informe les participants de l'arrivée prochaine de Yann Belloir qui succèdera à A. Paquette.

Elle indique que des tuteurs métiers seront désignés au sein du Conseil d'Administration pour l'aider à mieux s'approprier les métiers des adhérents.

Y. Belloir prendra ses fonctions le 2 novembre.

5.2. Stage

V. Lasserre rappelle le stage de formation aux spécificités des métiers du transport et de la logistique frigorifiques qui a été proposé aux adhérents en mars 2023.

Reprenant le contenu du stage historiquement proposé aux adhérents de l'USNEF, il a été complété de deux modules spécifiques aux transporteurs :

- la spécificité des caisses isothermes
- la convention collective transport

10 stagiaires ont ainsi été accueillis en 2023 et il est proposé de renouveler l'expérience, très réussie, les 20 et 21 mars 2024, les intervenants ayant confirmé leur accord de participer.

Bien que l'information ait été diffusée depuis plusieurs semaines, seuls 6 stagiaires ont été recensés alors que le seuil critique pour que le stage soit rentable est de 10.

Les entreprises présentes indiquent ne pas avoir toutes reçu l'information et vont transmettre très rapidement le nom de leurs candidats.

Tous confirment la nécessité de maintenir ce stage qui, au-delà de son contenu, permet des échanges interentreprises très intéressants.

5.3. Délégués région

Suite à des départs, il convient de désigner deux délégués de région, en logistique pour la région Nord-Est Région Parisienne (NERP) et en transport pour la région Sud-Ouest Centre (SOCE).

Pierre Boutinaud – Sofrilog assumera la fonction de délégué logistique de la région NERP.

Pour la région SOCE, OLANO doit confirmer le nom du successeur de Christophe Bouthier qui a quitté le groupe.

L. Malfettes et S. Hoguez considèrent que la présence des délégués de région aux réunions des comités est indispensable et obligatoire.

Ils insisteront auprès de leurs propres représentants en ce sens et préconisent qu'un courrier, signé des 4 délégués de comité, soit adressé à l'ensemble des délégués de région pour leur rappeler les fondamentaux de leur mission.

5.4. ADI

En rappelant l'engagement pris depuis plusieurs années par la profession pour lutter contre les départs inopinés des camions à quai, V. Lasserre évoque les travaux lancés par Transfrigoroute France et deux de ses adhérents carrossiers constructeurs pour déployer un dispositif qui équipe à la fois les portes de quai et les camions pour empêcher que les camions ne puissent démarrer tant que les opérations de chargement/déchargement ne sont pas terminées.

Elle projette le film préparé par Transfrigoroute France pour illustrer le fonctionnement de ce dispositif en précisant qu'il sera rétrofitable sur les matériels existants.

V. Lasserre rappelle l'objectif d'éviter la mise en place des bloque-roues qui, pour être efficaces, sont très coûteux (jusqu'à 12 – 15 K€/porte).

S. Hoguet rappelle les exigences de certaines CARSAT de disposer de bloque-roue qui ne permettent pas aux camions de démarrer tant que les portes de quai ne sont pas fermées ce qui exclut les cale-roue.

Le dispositif déployé pour Transfrigoroute France est en cours de présentation à l'INRS et à la CNAM pour validation ainsi que des expérimentations grandeur nature chez STEF et SOFRIOLOG.

Les débats font ressortir le délai nécessaire pour généraliser le nouveau dispositif en France puis en Europe.

Il ne pourra fonctionner que sur des portes motorisées.

S. Hoguet préconise qu'une fois homologué, le dispositif devienne une obligation légale pour s'assurer de son efficacité.

V. Lasserre rappelle les statistiques d'AT dans l'entreposage et dans le transport frigorifiques qui sont très mauvaises.

L. Malfettes souligne par ailleurs les enjeux pour les logisticiens d'équiper leurs portes pour protéger leurs propres salariés, y compris les clients. Il présume que le déploiement se fera relativement rapidement en France mais prendra du temps pour qu'il soit européen.

Sur la question plus générale des AT, S. Hoguet s'interroge sur les causes premières de ces accidents. Sont évoqués :

- les chutes
- La manipulation de palettes
- Les écrasements de pieds par les chariots. Stef et Sofrilog sont en cours de discussion avec leurs fournisseurs pour déployer des systèmes de détection de proximité.

Il est suggéré que Transfrigoroute France se voit confier la mission de travailler avec les fabricants de chariots pour trouver des solutions pour lutter contre le risque d'écrasement.

Un travail est à lancer pour identifier les risques auxquels sont confrontés les agents de quai et les solutions techniques pour les limiter.

Il pourrait être confié à Transfrigoroute France en complément des travaux du GT5 - RSE qui ne traite aujourd'hui que des risques auxquels sont exposés les conducteurs.

5.5. Dématérialisation

V. Lasserre rappelle les discussions en réunion de région et notamment en RASEC où certains opérateurs de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID se sont trouvés confrontés aux exigences de dématérialisation d'autres adhérents sans qu'une coordination entre les deux ait permis d'harmoniser les demandes et les capacités d'y accéder.

Elle propose qu'un GT Ô Froid numérique soit lancé afin, dans un premier temps de définir un cahier des charges entre transporteurs et logisticiens de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui pourrait ensuite être partagé avec les clients amont et aval, au sein du club Demeter ou de GS1 ou autre.

Il est souligné que l'obligation de délivrer les factures électriquement a été reportée et qu'il faudra sans doute passer par une normalisation des pratiques pour qu'elles se généralisent.

Les membres présents confirment leur accord pour lancer un groupe de travail sur la dématérialisation et P. Lahaye indique que M. Salmon très impliqué sur le sujet.

D'autres participants aux réunions de région RASEC et SOCE avaient également indiqué être volontaires pour participer à un groupe de travail et seront relancés.

5.6. Conditions d'accueil

V. Lasserre rappelle la présentation du Manifeste de Philippe Favrole à Lille et les conditions déplorables auxquelles il a été confronté lorsqu'il a repris le volant pour une ultime tournée avant son départ à la retraite.

Parallèlement, le club Demeter, qui réunit les acteurs de la chaîne logistique – industriels, distributeurs et transporteurs – souhaite s'atteler à ce sujet.

Lors de la réunion des comités d'avril, la question avait été évoquée de soumettre aux conducteurs se présentant sur les sites de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID un questionnaire d'évaluation leur permettant de

L. Malfettes préconise qu'une évaluation soit faite en interne de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID pour identifier la qualité d'accueil à laquelle les conducteurs sont confrontés.

V. Faramia s'interroge sur la possibilité d'intégrer cette question dans les entretiens individuels ce qui risque d'être très lourd.

S. Hoguet propose de développer un questionnaire d'évaluation accessible via un QR code à flasher par les conducteurs.

D. Penta rappelle les exigences légales d'équipement des sites en termes de sanitaires notamment. Il souligne néanmoins que certains sites ne disposent pas de douches ou de local d'accueil pour les conducteurs extérieurs.

F. Condamine indique ne pas connaître ses obligations en termes de réglementation sur l'équipement de ses sites en fonction du nombre de visiteurs.

Il est préconisé d'identifier les exigences code du travail ou construction des sites en termes de sanitaires et de vestiaires tout en veillant aux sites qui n'ont que des flux régionaux et pour lesquels ces exigences risquent d'être démesurées.

MM G. Antoine, S. Hoguet, J. Remetter, V. Faramia acceptent de constituer le groupe de réflexion sur le sujet.

Un contact sera pris avec le club Demeter pour identifier le partenariat possible avec cette instance.

5.7. Calendrier 2024

A la question de choisir les dates pour les réunions 2024 des comités, L. Malfettes s'interroge sur la pertinence à distinguer 2 comités considérant que beaucoup de sujets sont communs.

Selon V. Lasserre, la décision de fusionner les ComTrans et ComLog en un ComPro (comité professionnel) ne relève pas d'une décision du CA.

Un sondage est à adresser aux 4 délégués de comité pour identifier une date en mars, hors vacances scolaires et de préférence un mardi ou un jeudi sauf semaine de Pâques pour la prochaine réunion du ComPro.

Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit. La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.